

Communiqué de presse

---

# Faire front commun face à la pandémie de Covid-19

Assemblée plénière du 27 mars 2020

**La pandémie de Covid-19 place la Suisse face à des défis considérables. Les cantons soutiennent les mesures prises par le Conseil fédéral et assurent leur exécution. Les expériences qu'ils ont faites jusqu'à présent semblent indiquer que la grande majorité de la population se plie aux consignes. Les autorités qui agissent avec détermination, les initiatives prises aux niveaux local et régional, et le recours aux programmes d'aide cantonaux illustrent la force du fédéralisme dans les situations les plus difficiles. Les mesures de gestion de crise déploient leurs effets rapidement dans toutes les régions.**

Réunis aujourd'hui à Berne en assemblée plénière, les gouvernements cantonaux ont traité la question de la pandémie de coronavirus. Ils ont réaffirmé leur soutien à la stratégie du Conseil fédéral et souligné l'importance d'une action coordonnée. Selon eux, la Suisse a toutes les cartes en main pour surmonter cette crise.

## **Collaboration étroite entre la Confédération et les cantons**

Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a décrété que la Suisse se trouvait en « situation extraordinaire » au sens de la loi sur les épidémies. Le Plan suisse de pandémie règle la répartition des compétences de la manière suivante : le Conseil fédéral est chargé d'arrêter la stratégie et d'édicter les dispositions et les instructions qui s'imposent. S'il prend les mesures importantes, c'est aux cantons qu'incombe leur mise en œuvre. Les réalités économiques et sociétales touchées par cette situation extraordinaire sont multiples, à telle enseigne qu'il n'est ni nécessaire ni judicieux de légiférer de manière détaillée à l'échelon fédéral. Les marges de manœuvre existantes permettent de prendre en compte les particularités régionales et de trouver des solutions diverses. Au final, la centralisation des compétences – imposée par la situation extraordinaire – se conjugue avec les avantages du fédéralisme, lequel favorise l'action autonome et la résolution des problèmes en partenariat.

Surmonter cette crise suppose une étroite collaboration entre le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux, mais aussi entre les cantons et avec les communes. Les conférences spécialisées se réunissent régulièrement pour discuter, sous la coordination de la CdC, et le secrétaire général de la CdC siège au sein de l'état-major de crise de la Confédération. Ce dispositif leur permet de signaler à la Confédération les difficultés auxquelles les cantons sont confrontés lors de l'exécution.

## **La population se plie aux consignes**

Les corps de police cantonaux contrôlent le respect des mesures et il semble que la grande majorité de la population respecte les restrictions et la distanciation sociale imposée dans l'espace public. Le fait que ces mesures soient appliquées à grande échelle montre que les citoyens en ont compris la nécessité, et que les autorités et

la population poursuivent le même objectif. Il s'agit de poursuivre opiniâtrement cette synergie constructive ces prochaines semaines.

### **Mesures cantonales pour soutenir l'économie**

Il est important de maintenir le tissu économique pendant et après la crise. De nombreuses entreprises sont frappées de plein fouet par les directives du Conseil fédéral et leur survie dépend du programme d'aide de la Confédération. De nombreux cantons ont rapidement pris des mesures supplémentaires adaptées à leurs besoins et visant à soutenir l'économie régionale : aides financières d'urgence pour les entreprises directement impactées, cautionnements de crédits, prêts à taux zéro, report de l'échéance de paiement des impôts, prise en charge des salaires et frais de formation des apprentis en entreprise, etc.

### **Le fédéralisme permet de prendre rapidement des mesures au niveau local**

Très rapidement, des offres initiées spontanément par les communes et la société civile ont vu le jour aux échelons local et régional (par ex. aller faire les courses pour des personnes vulnérables). Les gouvernements cantonaux sont impressionnés par cet engagement et remercient toutes les personnes qui se dévouent. Voilà qui illustre parfaitement l'importance d'avoir des communautés locales capables de se mobiliser et confirme la solidité des bases du système fédéral, même en période difficile. La solidarité, l'entraide, la responsabilité de chacun et l'organisation individuelle sont autant de valeurs fondatrices du fédéralisme, grâce auxquelles les communes mettent en place des solutions sur mesure qui aideront à traverser cette crise.

---

### **Contact/questions**

- Benedikt Würth, conseiller d'État, président CdC (079 639 26 60)
- Alain Ribaux, conseiller d'État, membre du Bureau CdC (079 531 90 10)
- Roland Mayer, secrétaire général CdC (031 320 30 00)